

# MODULE COMPLÉMENTAIRE SSIAP 3 - PRV2/AP2

## CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



**Durée**  
35 heures  
de formation



**Lieu**  
Au centre de  
formation  
ou en Intra



**Effectifs**  
10 personnes max.



**Contact**  
0693 777 666  
[contact@ssiap.re](mailto:contact@ssiap.re)



**Accessibilité  
aux PMR**  
Les locaux sont  
garantis accessibles  
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



### PUBLIC CONCERNÉ

Personne titulaire du PRV2 et adjudant 1 an au minimum ou du brevet de prévention ou d'une attestation du ministre, souhaitant exercer la fonction de Chef de service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

### PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC moins de 2 ans.
- Être titulaire de la qualification de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3).
- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Être ou avoir été pendant un an adjudant ou titulaire d'un grade supérieur des sapeurs-pompier professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompier de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompier PRV 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministère de l'intérieur et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,
- Comprendre le comportement au feu,
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :

- Disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans,
- Mettre en œuvre des outils d'analyse.

Connaitre la réglementation incendie

Gestion des risques :

- analyser des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Rédiger des documents administratifs.

\* Manager et gérer le service de sécurité

\* Conseiller leu chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie

\* Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux

\* Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité

\* Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

### PROGRAMME

- **Séquence 1** : La sécurité incendie et les bâtiments
- **Séquence 2** : Gestion des risques
- **Séquence 3** : Le management de l'équipe de sécurité
- **Séquence 4** : Le budget du service sécurité

### MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Formation théorique et pratique

*Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

### VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire.
- Diplôme SSIAP 3 par équivalence.
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>